Cahier des Charges – Accord-Cadre Fournitures – Abougia

Date: 26 Octobre 2023

Objet : Réalisation de prestations informatiques et matérielles en application du CCAG FCS.

- 1. Identification du Pouvoir Adjudicateur:
 - Nom et Adresse Officiels de l'Acheteur Public: (À compléter par le client)
 - Représentant du Pouvoir Adjudicateur: (À compléter par le client)
- 2. Présentation de la Chambre de Métiers et d'Artisanat Île-de-France (CMA IDF):

La CMA IDF se réserve la possibilité de surveiller à tout moment, et ce, sans avis préalable, les conditions d'exécution de la prestation, en particulier, en ce qui concerne les règles de sécurité liées à la confidentialité. Des opérations de vérifications peuvent être effectuées par le pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions du CCAG FCS. Suite aux opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prononce la réception, l'ajournement, la refaction ou le rejet des prestations, conformément aux dispositions de l'article 30 du CCAG FCS.

3. Objet de la Consultation:

L'objectif de ce marché est d'obtenir un accord-cadre pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques ainsi que pour les prestations associées, en conformité avec le CCAG FCS.

- 4. Allotissement : (À définir selon les besoins du client ce document fournit une structure générale)
 - Module 1: Gestion des Infrastructures Informatiques
 - Description: Installation, maintenance et support de serveurs, réseaux, stockage et systèmes d'exploitation.
 - Modules Utilisés (Abougia): Gestionnaire de Configuration (ex: Ansible), Outil de Surveillance (ex: Zabbix ou Prometheus), Solution de Sauvegarde et Restauration.
 - Coût Estimé : 15 000 € 30 000 € par an (selon l'étendue des services).
 - Statut d'Acceptation : À déterminer après vérification par la CMA IDF.

- Module 2: Logiciels Applicatifs
 - Description: Acquisition et mise en œuvre de logiciels spécifiques aux besoins du client (ERP, CRM, outils de productivité, etc.).
 - Modules Utilisés (Abougia): Solutions logicielles sur mesure développées par Abougia.
 - Coût Estimé : 20 000 € 50 000 € par an (selon la complexité des logiciels).
 - Statut d'Acceptation : À déterminer après vérification par le pouvoir adjudicateur.
- Module 3: Support Technique et Assistance aux Utilisateurs
 - Description: Fourniture de services d'assistance technique pour résoudre les problèmes rencontrés par les utilisateurs.
 - Modules Utilisés (Abougia): Plateforme de Ticketing, Formation des Utilisateurs, Documentation Technique.
 - Coût Estimé : 10 000 € 25 000 € par an.
 - Statut d'Acceptation : À déterminer après vérification par la CMA IDF.
- Module 4: Sécurité Informatique
 - Description: Mise en place de mesures de sécurité pour protéger les données et l'infrastructure informatique.
 - Modules Utilisés (Abougia): Solution de Pare-feu, Antivirus, Système de Détection d'Intrusions, Gestion des Identités et des Accès.
 - Coût Estimé : 10 000 € 20 000 € par an.
 - Statut d'Acceptation : À déterminer après vérification par la CMA IDF.
- 5. Durée du Marché: (À définir selon les besoins du client)
- 6. Procédure et Forme du Marché:

La procédure sera basée sur des bons de commande, conformément aux dispositions du CCAG FCS. Les livrables seront validés par le comité de pilotage stratégique et le chef de projet du pouvoir adjudicateur. En cas de non-acceptation, le titulaire dispose de sept (7) jours pour prendre des mesures correctrices.

7. Obligations de Confidentialité et Protection des Données:

Conformément aux articles 27 à 33 du CCAG FCS, les opérations de vérification de bonne exécution des prestations se déroulent conformément aux dispositions du CCAG FCS. La CMA IDF peut demander au titulaire : soit de compléter la prestation dans le délai qu'il prescrit, soit de reprendre les prestations excédentaires à ses frais.

- 8. Documents Contractuels du Marché: (À compléter par le client)
 - CCAG FCS
 - Contrat Principal

- Bons de Commande
- Annexes techniques
- 9. Formes des Notifications et Informations au Titulaire:

Toutes les notifications et informations seront transmises par email au titulaire.

- 10. Prix Variation du Prix: (À définir selon les clauses du CCAG FCS)
- 11. Avances: (Selon les conditions du CCAG FCS)
- 12. Modalités de Règlement des Comptes: (Selon les conditions du CCAG FCS)
- 13. Émission et Délais d'Exécution des Bons de Commande: (À définir selon les besoins du client)
- 13. Réception des Prestations: (Article 17.4.1 & 17.4.2)

La CMA IDF peut demander au titulaire : soit de compléter la prestation dans le délai qu'il prescrit, soit de reprendre les prestations excédentaires à ses frais. En cas d'anomalies, la CMA IDF adressera une mise en demeure au titulaire, qui doit y répondre dans un délai maximum de 24 heures par une action corrective et la régularisation de l'anomalie détectée.

Note Importante: Les coûts indiqués sont des estimations. Le coût final du marché dépendra des besoins spécifiques du client et des services sélectionnés. Abougia s'engage à fournir un devis détaillé après analyse approfondie des exigences.